

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 17 (1970)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Le Colloque sur l'information a suscité un grand intérêt

Ouf... le colloque sur l'information en matière de protection civile — mis sur pied par la CRI — est maintenant derrière nous, et il nous est permis de respirer quelque peu.

C'était, en effet, une opération osée que de réunir près de soixante responsables romands de la protection civile: chefs des offices cantonaux, chefs locaux, fonctionnaires des divers services — auxquels s'étaient joints quelques journalistes — afin qu'ils puissent exprimer leurs idées et suggestions sur quatre thèmes choisis d'avance et développés par des spécialistes. Ces thèmes étaient:

- «Les relations publiques au service de la protection civile»
- «Presse et protection civile»
- «Le chef local et l'information»
- «Jeunesse et protection civile»

Mais avant d'aller plus loin, rappelons la formule choisie pour ce colloque du 28 octobre 1970, tenu à Beaulieu, qui consistait — après deux exposés introductifs — à laisser large place à la discussion, les participants étant répartis dans des groupes de travail.

Après que le président de la CRI eut dit les raisons de cette réunion — la première de ce genre, et qui devait permettre de faire le point dans le domaine de l'information, en fonction du développement actuel de la protection civile — le directeur de l'OFPC, M. Walter Koenig, regretta d'abord, en en donnant les raisons, de ne pouvoir parler des conceptions modernes PC. Mais, malgré cela, la matière était suffisamment abondante pour qu'il dresse un tableau éloquent de ce qui avait déjà été fait... et de ce qui reste à faire dans le cadre de la sauvegarde des gens et des biens dans notre pays. Il rappela aussi le sondage d'opinion entrepris par l'USPC à cet égard, qu'il compléta d'ailleurs par une enquête faite par l'OFPC auprès des services cantonaux, et tendant à déterminer les forces extérieures: Croix-Rouge, groupement militaires, divers, etc., sur laquelle lesdits services peuvent éventuellement s'appuyer dans le domaine de l'information. Statistique intéressante, et quelquefois décevante, mais qui — à notre avis — devrait être complétée par une enquête parallèle faite dans le cadre des sections cantonales USPC. En bref, ce premier exposé introductif mit chacun en face des réalités et de

ses responsabilités, et M. Gabriel Bise, chef de la section information à l'OFPC — tout en s'en tenant aux idées générales touchant à ces problèmes — montra combien était passionnante l'action de ceux qui ont choisi de faire connaître les divers aspects de la protection civile où la solidarité humaine joue un rôle important.

Des discussions animées

Tout ceci étant dit, et bien dit, les participants se retrouvèrent dans des locaux différents où les quatre «animateurs», MM. Bernard Bauer (Genève), Claude-Henri Forney (Vevey), Guy Zwissig (Sierre) et Roland Joost (Prilly) apportèrent un certain nombre d'éléments susceptibles d'alimenter la discussion. Et, comme il fallait s'y attendre la plupart des participants profitèrent de l'occasion pour faire part de leurs préoccupations touchant à tel ou tel sujet, pour poser des questions, et souvent pour dire «ce qu'ils avaient sur le cœur», la discussion s'élargissant souvent par rapport au thème débattu. En ce qui concerne

la collaboration avec la presse

en particulier — et l'appui indispensable de celle-ci — sur le rôle des journalistes professionnels ou occasionnels. Dans ce secteur on parla du «Service Romand de presse», dont les bulletins sont aménagés à la «sauce romande» par un journaliste — soit dit en passant... car cela ne semble pas être connu — et qu'il serait intéressant de diffuser, en plus de la presse (et à titre d'information pure) à tous les responsables de Romandie qui le désirent. Toujours au sujet de la presse, il fut naturellement question du journal mensuel de l'USPC «Protection civile — Zivilschutz», qui doit de l'avis général rester un journal d'information la plus large pour la protection civile, et par conséquent ne pas être fusionné avec une autre revue de caractère militaire.

Le chef local et l'information,

voici un thème qui apporta des interventions pertinentes, qui montrèrent l'ampleur des tâches dévolues aux intéressés, nombreux parmi les participants, qui sont un peu effrayés d'avoir par-dessus le marché à traiter les problèmes touchant à l'information des autorités —

ce qui n'est pas le plus simple — de la population, de la presse et de tous les autres moyens de diffusion. Il y a là un point qui à lui seul aurait justifié la mise sur pied du colloque et qui devra être étudié à fond, pour lui-même.

La jeunesse face à la protection civile

revêtant le même caractère d'importance, et pas facile à cerner. Des exemples furent donnés de tentatives faites ici ou là et tendant à intéresser les jeunes, dès l'école déjà, à tout ce qui peut contribuer à la protection du prochain. Et au secours en particulier. Mais, et comme on l'a fait justement remarquer, ce travail d'information et de persuasion devant s'adresser tout d'abord au corps enseignant.

En résumé, ce furent les «relations publiques» dans leur entier et leur complexité qui constituèrent la base de tous les échanges de vue. Le but étant ainsi atteint de ceux qui organisèrent ce colloque sur l'information de Lausanne, à savoir la possibilité donnée à des hommes convaincus de la nécessité et de la valeur de la protection civile de faire part de leurs expériences — bonnes ou mauvaises — et cela dans un climat serein.

L'information la pire ou la meilleure des choses

Mais bien sûr que la CRI, et les responsables cantonaux n'en resteront pas là, et qu'ils étudieront la manière la meilleure de mettre en pratique telle ou telle des idées émises. Par ailleurs, ils sont au service de ceux qui ont besoin de leur appui dans un domaine aussi difficile que l'information, qui peut être la pire ou la meilleure des choses, et qui doit toujours être envisagée dans le cadre des us et coutumes de la région considérée!

Par ailleurs, tous les participants recevront dès que possible la **synthèse du colloque** (en style télégraphique bien sûr), et la CRI a bien l'intention de rester en contact avec eux. En espérant que la réciprocité sera aussi vraie.

Tout ceci étant, il reste au président soussigné à signaler la présence, en plus de MM. le directeur W. Koenig et du chef de section G. Bise, de M. le conseiller municipal Robert Deppen, du secrétaire général de l'OIPC M. Milan Bodi, et du secrétaire général du Département de la pré-

voyance sociale du canton de Vaud. Mais il lui reste aussi à remercier tous ceux qui l'ont aidé à mettre sur pied une idée qui lui était chère, et à signaler la valeur et l'esprit amical de tous les participants. J. Chevalier

Canton de Neuchâtel

A quelques jours du colloque du 28 octobre, de mauvaises nouvelles nous arrivaient de Neuchâtel ternissant la joie que nous nous faisons de cette réunion. Alors, en effet, qu'ils vauaient à leurs occupations professionnelles, le chef du service cantonal PC et membre de la CRI, notre vieil ami André Laubscher, et son adjoint Pierre Blandenier étaient victimes d'un très grave accident de la circulation. Immédiatement hospitalisés, ils ont reçu les soins que nécessitait leur état.

Nos meilleurs vœux de complet rétablissement. Un autre membre de la CRI, Robert Olivier, chef local de Neuchâtel, a aussi été touché dans sa santé. Mais il est heureusement complètement remis.

Exercices et installations PC vus par la presse

Nous disons plus haut, dans nos commentaires sur le colloque de Lausanne, combien la CRI attache d'importance à une collaboration suivie avec la presse. Dans cette optique, et chaque fois que nous le pouvons nous reproduisons dans cette chronique des articles se rapportant à tel ou tel événement touchant à la protection civile. Ce sera le cas aujourd'hui, plusieurs commentaires ayant paru dans des journaux neuchâtelois suite aux faits suivants.

A St-Blaise: exercice de protection civile

Le *Courrier du Vignoble* de Colombier, puis la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* ont donné une relation de l'exercice en question. Le dernier journal cité s'exprimant de la façon suivante:

«Dans le domaine de la mise en place de l'organisation de la protection civile dans le canton, une nouvelle étape a été marquée, samedi, à Saint-Blaise.

Usant des compétences légales, le Conseil communal a, par arrêté, mis sur pied quatre-vingts hommes pour participer à une journée d'organisation et de répétition.

Ainsi, suivant les directives du chef local, M. Willy Zwahlen et de son état-major, les hommes de la protection civile ont revêtu leur tenue

gris-bleu pour être initiés à manier l'imposant matériel fourni par l'Office fédéral de la protection civile.

La section des sapeurs-pompiers de guerre a suivi une instruction sur la moto-pompe, les cordages et le déplacement des charges. Les hommes du service technique ont appris à manier les mototronçonneuses, les compresseurs, les chalumeaux à découper et les pompes à immersion tandis que ceux du service sanitaire étaient intéressés par la respiration artificielle, les positions à donner aux blessés et les bandages des plaies.

Au cours de la journée, les participants ont reçu la visite du conseiller d'Etat Rémy Schläppy accompagné par MM. André Laubscher, chef de l'Office cantonal de la protection civile et Fernand Burri, inspecteur de l'instruction. M. R. Schläppy qui, son inspection terminée, fut l'hôte du Conseil communal, insista sur les relations entre l'Etat et les communes qui, dans ce domaine, doivent être excellentes car, aujourd'hui, chaque localité peut être à la merci d'une catastrophe.

Dans le centre scolaire en construction sur le coteau de Vigner, un poste de commandement et un vaste garage sont prévus pour la protection civile.

Après ce premier exercice, l'organisme local de protection civile devient opérationnel. Il est prêt à faire face aux situations les plus imprévues.»

A Colombier: Ecole et protection civile

Voici ce qu'écrivait *L'Impartial* (La Chaux-de-Fonds) du complexe qui vient d'être inauguré à Colombier: «L'inauguration de l'Ecole des Mûriers à Colombier, au lieu dit Vaudijon, a eu lieu récemment. Ce complexe dont le coût s'élève à quelque 850 000 francs ne comprend pas que des locaux scolaires, dont le nombre s'élève à quatre seulement: l'essentiel des bâtiments est réservé à la protection civile et à l'arsenal des pompiers. On sait en effet que la loi sur la protection civile de 1962 impose aux communes de plus de 1000 habitants de mettre sur pied un organisme de protection civile et de construire les installations et dispositifs nécessaires.

Le poste de commandement pour la protection civile, situé au-dessous du niveau du sol, comprend un local de désinfection, le groupe électrogène, un hall pour les estafettes avec bureau de réception, un local pour les services sanitaires, le bureau du commandant local, une cuisine complètement équipée avec un local des vivres. Des vestiaires et des dortoirs pour 38 personnes complètent le tout. Les abris permettent d'accueillir 72 personnes.

Afin de mieux faire passer la facture — en temps de paix du moins — ces divers locaux devraient pouvoir servir à abriter diverses manifestations. Quant à l'arsenal des pompiers il se compose de trois vastes garages de 8 mètres sur 12 chacun ainsi que de divers locaux pour l'entreposage du matériel. Les quatre classes construites à l'étage supérieur bénéficient d'un excellent ensoleillement et d'un endroit tranquille. L'une d'entre elles est réservée au jardin d'enfants alors que les trois autres sont destinées aux trois premières années de la scolarité. Il s'agit en quelque sorte d'une petite école de quartier dans une région de la localité en pleine expansion démographique.»

Avec les samaritains

Dans le cadre du cours de soins aux blessés organisé par les sections dames et messieurs samaritains Neuchâtel, une soirée particulière a été consacrée à la protection civile.

Présidée par Monsieur E. Jeanjaquet, cette séance s'est déroulée devant une nombreuse assistance, parmi laquelle nous avons noté la présence de Monsieur Fernand Martin, président de l'Association cantonale de la protection civile.

Introduit par le président, Monsieur Fernand Burri, inspecteur à l'Office cantonal de la protection civile, a présenté un bref historique de cette dernière. Pour bien mettre l'assemblée dans l'ambiance du sujet, le film «Demain peut-être» a été projeté.

Au cours de son exposé, Monsieur Burri a spécialement insisté sur le but, les mesures et les moyens de la protection civile, montrant ainsi ce qui a été réalisé.

Pour terminer cette intéressante soirée, la présentation des films «Et toi» (traitant de la protection civile) et «Souffle de vie» (de la respiration artificielle) a été spécialement appréciée par l'assemblée.

Canton du Valais

On sait combien a déjà été lourd le tribut que la population du Vieux-Pays a dû payer aux forces de la nature, et on comprend que ceux qui sont chargés de veiller à la sauvegarde des gens et des biens de cette contrée si diverse et si attachante soient sensibilisés à l'égard de catastrophes à l'état potentiel.

Dans cette optique, le responsable cantonal de la protection civile, Albert Taramarcas, nous a fait tenir un article paru récemment dans le *Nouvelliste* et *Feuille d'avis du Valais* dont l'intérêt nous paraît tellement évident que nous le reproduisons intégralement ci-dessous:

Du barrage de Mattmark à celui de Mauvoisin... sécurité assurée

Des bruits non fondés

D'après les bruits qui ont récemment circulé dans la vallée de Saas, le barrage de Mattmark présenterait de graves lacunes au point de mettre en danger la vie de la population indigène. Il fut même question de rupture de digue qui, selon certaines personnes — se croyant sans doute être des « prophètes » — aurait dû se produire le 29 septembre 1970.

Pareilles assertions sont évidemment dépourvues de tout fondement, voire absolument ridicules. Tout au plus peut-il s'agir en l'espèce de racontars de gens en mal de sensations cherchant à troubler la confiance et la paix des habitants de la vallée de Saas en particulier et des Valaisans en général, ou à nuire à la bonne réputation de la région.

Le glacier de l'Allalin

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler ici que la chute du glacier de l'Allalin qui, le 30 août 1965, avait provoqué une terrible tragédie — laquelle restera certainement longtemps encore gravée dans nos mémoires — ne concernait en rien la sécurité de l'ouvrage de Mattmark. Il en serait de même en cas de nouvel effondrement, étant donné que le cône de déjection du glacier de l'Allalin se situe nettement au nord, c'est-à-dire en aval de la digue.

Fissurages dans la digue

En octobre 1965, des fissures de peu d'importance — au sujet desquelles la presse et le public ont été dûment renseignés — sont apparues dans la digue au-dessus du niveau de l'eau. Il s'agit en l'occurrence d'un phénomène qui se produit fréquemment lors de la construction de digues en terre. Ces fissures ne sont nullement de nature à mettre en question la sécurité du barrage, surtout lorsque le tassement de la digue s'opère régulièrement (comme cela a été le cas de Mattmark). Néanmoins, dans le but de dissiper toute crainte et tout malentendu, la Confédération a institué à l'époque, à la demande des communes concessionnaires et du canton du Valais, une commission d'experts présidée par le professeur américain Casagrande, un grand spécialiste de la construction de digues en terre, qui a reçu la mission d'examiner la situation du barrage dans son ensemble. Dans un rapport publié en été 1966, cette commission a conclu unanimement que l'ouvrage avait été conçu et construit selon toutes les règles de l'art et qu'il offrait toute sécurité. La zone de fissures a été dégagée puis remblayée et renforcée par des injec-

tions. Aucune nouvelle fissure n'a été observée par la suite.

Depuis 1966 la Commission Casagrande poursuit ses travaux en se basant sur des observations et des mensurations régulières. Son rapport final sera déposé encore au cours de ces prochains mois. D'ores et déjà, il est permis d'affirmer que le barrage ne révèle pas le moindre signe d'instabilité. Sa sécurité est assurée à tous points de vue.

Mesures de sécurité et système d'alarme

Dans le cadre des bruits évoqués ci-devant, on a par ailleurs mis en doute le fonctionnement adéquat du système d'alarme. A cet égard, il convient de préciser ce qui suit:

1. Les rapports d'experts qui ont été élaborés à la suite du projet de construction prouvent que le barrage de Mattmark répond à tous les critères de sécurité.

2. Les études réalisées sur le plan topographique et géologique ont abouti à la conclusion que l'ouvrage de Mattmark présente une garantie de sécurité telle que l'on ne saurait concevoir une cause accidentelle de rupture de digue ou de débordement du lac d'accumulation.

Un éboulement ou une chute de glacier dans l'aire du barrage peut être considéré comme exclu. Même un tremblement de terre de très forte intensité ne pourrait compromettre la sécurité de l'ouvrage. Ces facteurs ont d'ailleurs été dûment pris en considération lors de l'élaboration des plans du barrage.

3. Le droit fédéral prescrit les mesures de sécurité qui doivent être respectées dans le cadre de l'exploitation des barrages hydro-électriques. Elles ont un caractère impératif et sont appliquées strictement par les entreprises propriétaires de l'ouvrage de Mattmark. En temps de paix, elles comportent:

a) des travaux réguliers de mensurations et d'observations dont les résultats sont constamment exploités par les entreprises propriétaires;

b) chaque année, un contrôle complet de toutes les installations par des spécialistes (par exemple des ingénieurs des entreprises propriétaires) dont les résultats doivent obligatoirement être communiqués aux autorités compétentes du canton (Département des travaux publics) et de la Confédération (Service fédéral des routes et des digues en ce qui concerne les problèmes ayant trait à la construction, Service des troupes de transmission en ce qui concerne les installations du système d'alarme);

c) tous les cinq ans, un examen détaillé de toutes les installations par des spécialistes de la construction de barrages agréés par la Confédération;

d) des inspections périodiques par des spécialistes de la Confédération.

En cas de constatation d'une anomalie, les entreprises propriétaires prennent immédiatement, de concert avec les autorités civiles intéressées, les dispositions de sécurité qui s'imposent, soit par exemple:

— abaissement du niveau des eaux;

— mise sur pied de l'organisation alarme-eau (service d'alerte);

— mise en service des installations du système d'alarme;

— information de la population concernée;

— désignation de commissions d'enquête, etc.

Un arrêté du Conseil fédéral règle les mesures en question.

4. La grande majorité des lacs d'accumulation de Suisse doit obligatoirement être pourvue d'un système d'alarme. Celui de Mattmark qui sera sous peu complètement installé comportera les éléments suivants:

a) auprès du barrage: un poste d'observation et une centrale alarme-eau (pour le déclenchement de l'alarme-eau de la zone rapprochée: vallées de Saas et de la Viège);

b) à Saas Fee: un poste de secours pour le déclenchement de l'alarme-eau;

c) entre Mattmark et Viège: 20 sirènes d'alarme-eau (indépendantes du courant du secteur);

d) à Stalden: un centre de surveillance (pour le contrôle permanent de l'état de fonctionnement des installations d'alarme);

e) à Brigue: une centrale d'émission d'alerte (déclenchement de l'alarme-eau de la zone éloignée: vallée du Rhône).

L'alarme serait normalement déclenchée par la centrale alarme-eau de Mattmark. En cas d'interruption des liaisons (téléphone, radio) ou en cas de dommages graves causés aux installations de Mattmark (par exemple par des bombardements en temps de guerre), le poste de Saas Fee ou le centre de Stalden pourrait, à titre subsidiaire, entrer en action.

En temps de paix, le déclenchement de l'alarme incombe aux propriétaires de l'ouvrage qui sont aussi responsables du service d'entretien des installations.

Le système d'alarme est desservi en temps de guerre par le service d'alerte, ou exceptionnellement, en temps de paix, lorsque se manifestent des dangers susceptibles de mettre en péril la population. En

temps normal, le maintien d'une permanence d'alarme ne se justifie nullement, compte tenu des autres mesures de sécurité prises.

Notons encore pour terminer que la couronne de la digue sera munie dans quelques années — après le tassement définitif du barrage — d'un lacet de surveillance relié directement au système d'alarme et dont la fonction est de déclencher automatiquement l'alarme-eau en cas de rupture subite de la digue (par exemple à la suite d'un bombardement intensif).

Dispositions prises par le service de la protection civile

En vertu des prescriptions légales en vigueur, notamment de l'arrêté du Conseil fédéral du 20 mars 1968, les offices de la protection civile de la Confédération et des cantons doivent se préparer à accomplir en temps de paix toutes les tâches dont ils seront chargés en temps de service actif, en particulier la diffusion de l'alarme et les instructions à donner à la population quant à la manière de se comporter en cas de dangers. Les autorités valaisannes compétentes ont ainsi été amenées à établir pour chaque zone concernée des plans

d'évacuation de la population. D'autres dispositions concernent des mesures en vue du sauvetage de personnes et de biens matériels, ainsi que du déclenchement de l'alarme. Il convient de relever ici qu'en octobre 1969 a eu lieu dans les vallées de Saas et du Rhône un exercice d'alarme-eau visant à déterminer le degré d'instruction des organes cantonaux et communaux responsables et aussi à pallier d'éventuelles lacunes et insuffisances d'organisation.

Les mesures de sécurité prises pour le barrage de Mattmark sont fondées sur de très longues expériences réalisées en Suisse et à l'étranger. Le système d'alarme, au demeurant très coûteux, correspond aux techniques les plus perfectionnées en la matière.

En conclusion, il n'y a aucune raison d'être inquiet au sujet de l'ouvrage de Mattmark.

Le barrage de Mauvoisin

On a récemment fait état de menaces que le glacier du Giétroz ferait peser sur le lac d'accumulation de Mauvoisin, dans le val de Bagnes. Ainsi qu'il est clairement ressorti des communiqués de presse, de TV et radio émanant des organes et autorités

responsables, les craintes émises sont sans fondement. La sécurité du barrage de Mauvoisin — donc celle de la population concernée — est parfaitement assurée. Au surplus, il y a lieu de préciser que cet ouvrage comporte un système de sécurité et d'alarme analogue à celui de Mattmark.»

Canton de Vaud

Exposition aux Grands Magasins Innovation S. A.

Comme déjà indiqué dans une récente chronique, la direction des Grands Magasins Innovation S.A. à Lausanne, a bien voulu mettre à disposition des organes intéressés une grande surface afin que puisse être organisée du 5 au 16 janvier 1971 une exposition intitulée «La protection civile nous concerne tous». On trouve à ce propos, dans le présent numéro toutes les indications voulues. Il nous paraît toutefois indispensable de dire la reconnaissance de la CRI à tous ceux qui œuvrent à cette réalisation, et qui placera d'emblée l'année 1971 sous les meilleurs auspices dans le domaine de la protection civile.

J. Chevalier, Pdt. CRI

Für die preisgünstige

Bestuhlung von Zivilschutzräumen

benötigen Sie leichte stapelbare, unverwüstliche Stahlrohrstühle. Solide, leicht transportierbare, eventuell zusammenklappbare Tische mit verschleissfestem, leicht zu reinigendem Kunststoffbelag.

Diese Anforderungen erfüllen unsere zweckdienlichen Spezialmodelle für Zivilschutzräume in besonders hohem Masse.

Verlangen Sie unsere Prospekte und Preisliste. Wir beschäftigen keine Vertreter, offerieren Ihnen aber besonders günstige Fabrikpreise.

Grimm AG

Stahlrohrmöbelfabrik, 8181 Höri bei Bülach
Telefon 051 96 41 80 / 96 00 05